

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Décret n° 2006-1443 du 24 novembre 2006 modifiant le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites

NOR : FPPA0600137D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de la fonction publique et du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites, ensemble les textes qui l'ont complété ou modifié ;

Vu le décret n° 94-1016 modifié fixant les dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B ;

Vu le décret n° 94-1017 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues ;

Vu le décret n° 96-273 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des techniciens de laboratoire ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat en date du 26 septembre et du 25 octobre 2006,

Décète :

Art. 1^{er}. – Les tableaux annexés au décret du 10 juillet 1948 susvisé sont modifiés conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. – Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre de la fonction publique et le ministre délégué au budget et à la réforme de l'Etat, porte-parole du Gouvernement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 novembre 2006.

DOMINIQUE DE VILLEPIN

Par le Premier ministre :

Le ministre de la fonction publique,
CHRISTIAN JACOB

*Le ministre de l'économie,
des finances et de l'industrie,*
THIERRY BRETON

*Le ministre délégué au budget
et à la réforme de l'Etat,
porte-parole du Gouvernement,*
JEAN-FRANÇOIS COPÉ

ANNEXE

DISPOSITIONS PRENANT EFFET À LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES DISPOSITIONS STATUTAIRES
OU AUX DATES PARTICULIÈRES INDIQUÉES DANS LA COLONNE « OBSERVATIONS »

GRADES ET EMPLOIS	CLASSEMENT hiérarchique	OBSERVATIONS
<p>Aux rubriques : Corps et emplois à statut commun à diverses administrations</p>		
<p>Aux rubriques : I. – Administrations centrales et administrations assimilées</p>		
<p>B. – Personnel technique Emplois de chef de service intérieur</p>		
<p>Remplacer les mentions : « Chef de service intérieur : 1^{re} catégorie 2^e catégorie</p>	<p>298-544 298-501</p>	<p>A compter du 1^{er} août 1996. A compter du 1^{er} août 1996. »</p>
<p>Par les mentions : « Chef de service intérieur : 1^{re} catégorie 2^e catégorie</p>	<p>306-544 306-501 »</p>	
<p>PREMIER MINISTRE</p>		
<p>I. – <i>Secrétariat général du Gouvernement</i> A. – Services généraux et service juridique et technique de l'information</p>		
<p>Supprimer les mentions : « Aide de documentation : – classe exceptionnelle – classe supérieure – classe normale Aide de documentation principal (grade provisoire).....</p>	<p>425-612 384-579 298-544 384-579</p>	<p>A compter du 1^{er} août 1994. A compter du 1^{er} août 1995. A compter du 1^{er} août 1995. A compter du 1^{er} août 1995 et jusqu'au 1^{er} août 1996. »</p>
<p>C. – Ecole nationale d'administration</p>		
<p>Supprimer les mentions : « Secrétaire administratif : – classe exceptionnelle – classe supérieure – classe normale.....</p>	<p>425-612 384-579 298-544</p>	<p>A compter du 1^{er} août 1995. A compter du 1^{er} août 1995. A compter du 1^{er} août 1995. »</p>
<p>D. – Institut international d'administration publique</p>		
<p>Supprimer les mentions : « Secrétaire administratif : – classe exceptionnelle – classe supérieure – classe normale.....</p>	<p>425-612 384-579 298-544</p>	<p>A compter du 1^{er} août 1995. A compter du 1^{er} août 1995. A compter du 1^{er} août 1995. »</p>
<p>Supprimer la rubrique : « III. – <i>Corps d'extinction institués par le décret n° 59-1379 du 8 décembre 1959</i> »</p>		
<p>La rubrique : VI. – <i>Commissariat général au plan d'équipement et de productivité</i></p>		
<p>Devient la rubrique : VI. – <i>Centre d'analyse stratégique</i></p>		
<p>Supprimer les mentions : « Chef de section Secrétaire..... Adjoint au chef de groupe..... Calculateur..... Adjoint.....</p>	<p>418-533 298-474 E 5 E 4 E 3 »</p>	<p>A compter du 1^{er} août 1992.</p>
<p>AFFAIRES ÉTRANGÈRES</p>		
<p>I. – <i>Personnels diplomatiques et consulaires</i></p>		
<p>Supprimer les mentions : « Secrétaire de chancellerie :</p>		

GRADES ET EMPLOIS	CLASSEMENT hiérarchique	OBSERVATIONS
- classe exceptionnelle - classe supérieure - classe normale	425-612 384-579 298-544	A compter du 1 ^{er} août 1994. A compter du 1 ^{er} août 1995. A compter du 1 ^{er} août 1995. »
AGRICULTURE		
II. – <i>Filières techniques</i>		
Corps des contrôleurs sanitaires des services du ministère de l'agriculture		
Supprimer les mentions :		
« Contrôleur sanitaire : - classe supérieure - classe normale	359-579 298-544 »	
Ajouter les mentions :		
« Contrôleur sanitaire : - classe supérieure - classe normale	367-579 306-544 »	
III. – <i>Filières administrative, ouvrière et de laboratoire</i>		
Supprimer les mentions :		
Corps des secrétaires administratifs des services déconcentrés du ministère de l'agriculture		
« Secrétaire administratif : - classe exceptionnelle - classe supérieure - classe normale	425-612 384-579 298-544	A compter du 1 ^{er} août 1994. A compter du 1 ^{er} août 1995. A compter du 1 ^{er} août 1995. »
Corps des secrétaires d'administration scolaire et universitaire du ministère de l'agriculture		
« Secrétaire administratif : - classe exceptionnelle - classe supérieure - classe normale	425-612 384-579 298-544	A compter du 1 ^{er} août 1994. A compter du 1 ^{er} août 1995. A compter du 1 ^{er} août 1995. »
Corps des techniciens des établissements publics de l'enseignement technique agricole		
Supprimer les mentions :		
« Technicien principal Technicien	359-579 298-544 »	
Ajouter les mentions :		
« Technicien principal Technicien	367-579 306-544 »	
IV. – <i>Etablissements publics et offices rattachés</i>		
A. – Office national interprofessionnel des céréales		
Supprimer les mentions :		
« Secrétaire administratif : - classe exceptionnelle - classe supérieure - classe normale	425-612 384-579 298-544	A compter du 1 ^{er} août 1993. A compter du 1 ^{er} août 1995. A compter du 1 ^{er} août 1995. »
C. – Office national des forêts		
Supprimer les mentions :		
Corps des secrétaires administratifs		
« Secrétaire administratif : - classe exceptionnelle - classe supérieure - classe normale	425-612 384-579 298-544	A compter du 1 ^{er} août 1994. A compter du 1 ^{er} août 1995. A compter du 1 ^{er} août 1995. »
Chef de section administrative	363-579	Corps en voie d'extinction. »
Corps des techniciens opérationnels forestiers		
Supprimer les mentions :		
« Technicien opérationnel principal Technicien opérationnel	359-579 298-544 »	
Ajouter les mentions :		
« Technicien opérationnel principal Technicien opérationnel	367-579 306-544 »	

GRADES ET EMPLOIS	CLASSEMENT hiérarchique	OBSERVATIONS
CULTURE		
I. – <i>Personnels administratifs</i>		
B. – Corps et emplois communs à divers services		
Supprimer les mentions :		
Corps des secrétaires administratifs du ministère de la culture et de la communication		
« – classe exceptionnelle.....	425-612	
– classe supérieure	384-579	
– classe normale.....	298-544 »	
II. – <i>Personnels scientifiques, de conservation, documentation, recherche et enseignement</i>		
B. – Personnels de documentation		
Corps des secrétaires de documentation		
Supprimer les mentions :		
« – classe exceptionnelle.....	425-612	A compter du 1 ^{er} août 1994.
– classe supérieure	384-579	A compter du 1 ^{er} août 1995.
– classe normale.....	298-544	A compter du 1 ^{er} août 1995. »
Ajouter les mentions :		
« – classe exceptionnelle.....	425-612	
– classe supérieure	399-579	
– classe normale.....	306-544 »	
IV. – <i>Personnels ouvriers et techniques</i>		
Corps des techniciens des services culturels et des Bâtiments de France		
Supprimer les mentions :		
« – classe exceptionnelle.....	425-612	A compter du 1 ^{er} août 1994.
– classe supérieure	384-579	A compter du 1 ^{er} août 1995.
– classe normale.....	298-544	A compter du 1 ^{er} août 1995. »
Ajouter les mentions :		
« – classe exceptionnelle.....	425-612	
– classe supérieure	399-579	
– classe normale.....	306-544 »	
Corps des techniciens d'art		
Supprimer les mentions :		
« – classe exceptionnelle.....	425-612	A compter du 1 ^{er} août 1994.
– classe supérieure	384-579	A compter du 1 ^{er} août 1995.
– classe normale.....	298-544	A compter du 1 ^{er} août 1995. »
Ajouter les mentions :		
« – classe exceptionnelle.....	425-612	
– classe supérieure	399-579	
– classe normale.....	306-544 »	
DÉFENSE NATIONALE		
II. – <i>Personnels civils</i>		
B. – Personnels administratifs		
Supprimer les mentions :		
6. Secrétaire administratif		
« Secrétaire administratif :		
– classe exceptionnelle.....	425-612	A compter du 1 ^{er} août 1994.
– classe supérieure	384-579	A compter du 1 ^{er} août 1995.
– classe normale.....	298-544	A compter du 1 ^{er} août 1995. »
C. – Personnels techniques		
Supprimer les mentions :		
3. Techniciens		
« Technicien :		
– classe exceptionnelle.....	393-612	
– classe supérieure	359-579	
– classe normale.....	298-544 »	Corps mis en extinction dès sa constitution initiale

GRADES ET EMPLOIS	CLASSEMENT hiérarchique	OBSERVATIONS
Ajouter les mentions : 3. Techniciens		
« Technicien : - classe exceptionnelle - classe supérieure - classe normale.....	393-612 367-579 306-544 »	
INDUSTRIE (finances) I. – <i>Corps et emplois communs à l'administration centrale et aux services déconcentrés</i>		
Supprimer les mentions : Corps des secrétaires administratifs		
« Secrétaire administratif : - classe exceptionnelle - classe supérieure - classe normale.....	425-612 384-579 298-544	A compter du 1 ^{er} août 1994. A compter du 1 ^{er} août 1995. A compter du 1 ^{er} août 1995. »
II. – <i>Services déconcentrés</i> Supprimer les mentions : Corps des adjoints techniques du service des carburants		
« Adjoint technique	298-474 »	
Corps des techniciens du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie Supprimer les mentions :		
« Technicien principal..... Technicien	359-547 (579) 298-544 »	Echelon exceptionnel.
Ajouter les mentions : « Technicien principal..... Technicien	367-547 (579) 306-544 »	Echelon exceptionnel.
ÉCONOMIE, FINANCES ET BUDGET IV. – <i>Administration centrale et corps ou services rattachés</i> B. – Corps et emplois de l'administration centrale		
Supprimer les mentions : « Ingénieur adjoint.....	298-579	
Contrôleur principal des installations téléphoniques : - classe exceptionnelle - classe normale.....	513-533 418-487	
Mètreur vérificateur.....	205-404	
Chef dessinateur (grade provisoire) : - classe exceptionnelle - classe normale.....	619 434-593 487-619	A compter du 1 ^{er} août 1995 et jusqu'au 31 décembre 1996. A compter du 1 ^{er} août 1996.
Dessinateur projeteur en chef..... Dessinateur projeteur : 1 ^{re} classe 2 ^e classe	384-579 298-544	A compter du 1 ^{er} août 1995. A compter du 1 ^{er} août 1995.
Agent principal des impressions et du livre..... Compositeur typographe.....	243-448 E 4 »	
Ajouter les mentions : « Ingénieur adjoint..... Contrôleur des installations téléphoniques..... Dessinateur projeteur en chef..... Dessinateur projeteur : 1 ^{re} classe 2 ^e classe	425-612 418-579 487-619 399-579 306-544 »	
V. – <i>Services déconcentrés</i> A. – Trésor 1. Service métropolitain		
Supprimer les mentions : « Contrôleur principal Contrôleur : 1 ^{re} classe 2 ^e classe	425-612 384-579 298-544	A compter du 1 ^{er} août 1994. A compter du 1 ^{er} août 1995. A compter du 1 ^{er} août 1995. »

GRADES ET EMPLOIS	CLASSEMENT hiérarchique	OBSERVATIONS
Ajouter les mentions :		
« Contrôleur principal	425-612	
Contrôleur :		
1 ^{re} classe	399-579	
2 ^e classe	306-544 »	
B. – Impôts		
Supprimer les mentions :		
« Préposé à la vente directe des tabacs de luxe à Paris	579	
Contrôleur principal	425-612	A compter du 1 ^{er} août 1994.
Contrôleur :		
1 ^{re} classe	384-579	A compter du 1 ^{er} août 1995.
2 ^e classe	298-544	A compter du 1 ^{er} août 1995. »
Ajouter les mentions :		
« Contrôleur principal	425-612	
Contrôleur :		
1 ^{re} classe	399-579	
2 ^e classe	306-544 »	
Supprimer les mentions :		
« Géomètre principal du cadastre	551-612	A compter du 1 ^{er} août 1994.
Géomètre du cadastre.....	410-579	A compter du 1 ^{er} août 1994.
Technicien géomètre du cadastre.....	298-544	A compter du 1 ^{er} août 1994.
Géomètre principal provisoire.....	533-579	A compter du 1 ^{er} août 1994 et jusqu'au 31 décembre 1996. »
Ajouter les mentions :		
« Géomètre principal du cadastre	551-612	
Géomètre du cadastre.....	416-579	
Technicien géomètre du cadastre.....	306-544 »	
C. – Douanes et droits indirects		
Supprimer les mentions :		
« Contrôleur principal	425-612	A compter du 1 ^{er} août 1995.
Contrôleur :		
1 ^{re} classe	384-579	A compter du 1 ^{er} août 1995
2 ^e classe	298-544	A compter du 1 ^{er} août 1995. »
Ajouter les mentions :		
« Contrôleur principal	425-612	
Contrôleur :		
1 ^{re} classe	399-579	
2 ^e classe	306-544 »	
E. – Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes		
1. Services déconcentrés de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes		
Supprimer les mentions :		
« Contrôleur principal	425-612	A compter du 1 ^{er} août 1994.
Contrôleur :		
1 ^{re} classe	384-579	A compter du 1 ^{er} août 1995.
2 ^e classe	298-544	A compter du 1 ^{er} août 1995. »
Ajouter les mentions :		
« Contrôleur principal	425-612	
Contrôleur :		
1 ^{re} classe	399-579	
2 ^e classe	306-544 »	
F. – Institut national de la statistique et des études économiques		
Supprimer les mentions :		
« Contrôleur principal	425-612	A compter du 1 ^{er} août 1994.
Contrôleur :		
1 ^{re} classe	384-579	A compter du 1 ^{er} août 1994.
2 ^e classe	298-544	A compter du 1 ^{er} août 1994. »
Ajouter les mentions :		
« Contrôleur principal	425-612	

GRADES ET EMPLOIS	CLASSEMENT hiérarchique	OBSERVATIONS
Contrôleur : 1 ^{re} classe 2 ^e classe	399-579 306-544 »	
VII. – Administrations diverses B. – Service des alcools		
Supprimer les mentions : « Contrôleur : – classe supérieure – classe normale	384-579 298-544	A compter du 1 ^{er} août 1995. A compter du 1 ^{er} août 1995. »
VIII. – Etablissements et sociétés divers E. – Caisse nationale de crédit agricole		Corps d'extinction des personnels fonctionnaires (D. n° 82-908 du 19 octobre 1982).
Supprimer les mentions : « Secrétaire administratif : – classe exceptionnelle – classe supérieure – classe normale	425-612 384-579 298-544	A compter du 1 ^{er} août 1994. A compter du 1 ^{er} août 1995. A compter du 1 ^{er} août 1995. »
ÉDUCTION NATIONALE ET RECHERCHE II bis. – Etablissements et service de recherche		
Supprimer les mentions : « Secrétaire d'administration de la recherche : – classe exceptionnelle – classe supérieure – classe normale	425-612 384-579 298-544	A compter du 1 ^{er} août 1994. A compter du 1 ^{er} août 1995. A compter du 1 ^{er} août 1995. »
Ajouter les mentions : « Secrétaire d'administration de la recherche : – classe exceptionnelle – classe supérieure – classe normale	425-612 399-579 306-544 »	
Après la mention : Institut scientifique des pêches maritimes (IFREMER) Ajouter les mentions : « Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)		D. n° 98-50 du 23 janvier 1998 (JO du 27 janvier 1998).
« Chef des services administratifs et financiers Adjoint au chef des services administratifs et financiers Assistant scientifique Chef de documentation Secrétaire Traducteur	306-780 416-529 (579) 306-593 300-530 267-474 243-487	Classe exceptionnelle.
Dessinateur : 1 ^{re} catégorie 2 ^e catégorie	243-446 E 4 »	
III. – Université de France A. – Enseignements supérieurs 1. Universités		
Corps des ingénieurs et des personnels techniques et administratifs de recherche et de formation.		Recherche
Supprimer les mentions : « Secrétaire d'administration de la recherche : – classe exceptionnelle – classe supérieure – classe normale	425-612 384-579 298-544	A compter du 1 ^{er} août 1994. A compter du 1 ^{er} août 1995. A compter du 1 ^{er} août 1995. »
Ajouter les mentions : « Secrétaire d'administration de recherche et de formation : – classe exceptionnelle – classe supérieure	425-612 399-579	

GRADES ET EMPLOIS	CLASSEMENT hiérarchique	OBSERVATIONS
- classe normale.....	306-544 »	
G. – Administration académique et universitaire		
Supprimer la rubrique :		
2 bis. Services de l'administration scolaire et universitaire		
1. Services de l'administration scolaire et universitaire		
Ajouter les mentions :		
« Secrétaire d'administration scolaire et universitaire :		
- classe exceptionnelle.....	425-612	
- classe supérieure.....	399-579	
- classe normale.....	306-544	Echelons provisoires.
	(250) (280)	
Adjointe de santé scolaire :		
1 ^{er} grade.....	243-404	
2 ^e grade.....	(449) (1)	(1) Hors classe. »
2 ter. Personnel ouvrier des établissements d'enseignement et personnel technique		
Supprimer les mentions :		
« Technicien :		
- classe supérieure.....	359-579	A compter du 1 ^{er} août 1995. A compter du 1 ^{er} août 1995. »
- classe normale.....	298-544	
Ajouter les mentions :		
« Technicien de l'éducation nationale :		
- classe supérieure.....	367-579	
- classe normale.....	306-544 »	
IV. – Bibliothèque de France		
Supprimer les mentions :		
« Assistants des bibliothèques :		
- classe exceptionnelle.....	425-612	
- classe supérieure.....	384-579	
- classe normale.....	298-544 »	
Ajouter les mentions :		
« Assistants des bibliothèques :		
- classe exceptionnelle.....	425-612	
- classe supérieure.....	399-579	
- classe normale.....	306-544 »	
ÉQUIPEMENT, LOGEMENT ET TOURISME		
III. – Services déconcentrés		
5. Corps des contrôleurs des travaux publics de l'Etat		
(service de l'équipement)		
Supprimer les mentions :		
« Contrôleur divisionnaire des travaux publics de l'Etat.....	393-612	
Contrôleur principal des travaux publics de l'Etat.....	359-579	A compter du 1 ^{er} août 1994. A compter du 1 ^{er} août 1994. »
Contrôleur des travaux publics de l'Etat.....	298-544	
Ajouter les mentions :		
« Contrôleur divisionnaire des travaux publics de l'Etat.....	393-612	
Contrôleur principal des travaux publics de l'Etat.....	367-579	
Contrôleur des travaux publics de l'Etat.....	306-544 »	
7. Personnels administratifs des services déconcentrés		
Supprimer les mentions :		
« Secrétaire administratif :		
- classe exceptionnelle.....	425-612	A compter du 1 ^{er} août 1994. A compter du 1 ^{er} août 1995. A compter du 1 ^{er} août 1995. »
- classe supérieure.....	384-579	
- classe normale.....	298-544	
8. Personnels du permis de conduire et de la sécurité routière		
Inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière.		
Supprimer les mentions :		
« Inspecteur :		
1 ^{re} classe.....	393-612	A compter du 1 ^{er} août 1994. A compter du 1 ^{er} août 1995. A compter du 1 ^{er} août 1995. »
2 ^e classe.....	359-579	
3 ^e classe.....	298-544	
Ajouter les mentions :		

GRADES ET EMPLOIS	CLASSEMENT hiérarchique	OBSERVATIONS
« Inspecteur : 1 ^{re} classe 2 ^e classe 3 ^e classe	393-612 367-579 306-544 »	
ENVIRONNEMENT		
Corps des techniciens de l'environnement		
Supprimer les mentions :		
« Chef technicien Technicien supérieur..... Technicien	393-612 359-579 298-544 »	
Ajouter les mentions :		
« Chef technicien Technicien supérieur..... Technicien	393-612 367-579 306-544 »	
INTÉRIEUR		
VI. – <i>Personnels de préfecture</i>		
Supprimer les mentions :		
« Secrétaire administratif : – classe exceptionnelle – classe supérieure – classe normale.....	425-612 384-579 298-544	A compter du 1 ^{er} août 1994. A compter du 1 ^{er} août 1995. A compter du 1 ^{er} août 1995. »
VIII. – <i>Corps techniques du matériel</i>		
Supprimer les mentions :		
« Contrôleur des services techniques : – classe exceptionnelle – classe supérieure – classe normale.....	425-612 384-579 298-544	A compter du 1 ^{er} août 1994. A compter du 1 ^{er} août 1995. A compter du 1 ^{er} août 1995. »
Ajouter les mentions :		
« Corps des contrôleurs		
Contrôleur des services techniques : – classe exceptionnelle – classe supérieure – classe normale.....	425-612 389-579 306-544 »	
VIII bis. – <i>Personnel administratif et de service de la police nationale</i>		
Supprimer les mentions :		
« Secrétaire administratif de police : – classe exceptionnelle – classe supérieure – classe normale.....	425-612 384-579 298-544	A compter du 1 ^{er} août 1994. A compter du 1 ^{er} août 1995. A compter du 1 ^{er} août 1995. »
Ajouter les mentions :		
« Secrétaire administratif de police : – classe exceptionnelle – classe supérieure – classe normale.....	425-612 399-579 306-544 »	Jusqu'au 31 décembre 2009.
JUSTICE		
VI. – <i>Protection judiciaire de la jeunesse</i>		
Supprimer les mentions :		
Corps des secrétaires administratifs de la protection judiciaire de la jeunesse		
« Secrétaire administratif : – classe exceptionnelle – classe supérieure – classe normale.....	425-612 384-579 298-544	A compter du 1 ^{er} août 1994. A compter du 1 ^{er} août 1995. A compter du 1 ^{er} août 1995. »
IX. – <i>Grande chancellerie de la Légion d'honneur</i>		
B. – Maisons d'éducation de la Légion d'honneur		
Corps des chargés d'éducation des maisons d'éducation de la Légion d'honneur		

GRADES ET EMPLOIS	CLASSEMENT hiérarchique	OBSERVATIONS
Supprimer les mentions :		
« Chargé d'éducation :		
- classe exceptionnelle	425-612	A compter du 1 ^{er} janvier 1999.
- classe supérieure	384-579	A compter du 1 ^{er} août 1995.
- classe normale	298-544	A compter du 1 ^{er} août 1995. »
Ajouter les mentions :		
« Chargé d'éducation :		
- classe exceptionnelle	425-612	
- classe supérieure	399-579	
- classe normale	306-544 »	
TRANSPORTS		
SERVICE DES TRANSPORTS		
Transports terrestres		
Supprimer les mentions :		
« Contrôleur divisionnaire	425-612	A compter du 1 ^{er} août 1994.
Contrôleur principal	384-579	A compter du 1 ^{er} août 1995.
Contrôleur	298-544	A compter du 1 ^{er} août 1995. »
Ajouter les mentions :		
« Contrôleur divisionnaire	425-612	
Contrôleur principal	399-579	
Contrôleur	306-544 »	
I. – Aviation civile		
A bis. – Corps communs à l'administration centrale et aux services déconcentrés		
1. Personnels administratifs		
Supprimer les mentions :		
« Corps des assistants d'administration de l'aviation civile		
Assistant d'administration :		
- classe exceptionnelle	425-612	A compter du 1 ^{er} août 1994.
- classe supérieure	384-579	A compter du 1 ^{er} août 1995.
- classe normale	298-544	A compter du 1 ^{er} août 1995. »
C. – Services déconcentrés		
1. Personnels de météorologie		
Corps des techniciens de la météorologie (1)		(1) Corps placé en extinction.
Supprimer les mentions :		
« Technicien :		
- classe exceptionnelle	393-612 (2)	(2) Prend effet à la date de publication du décret statutaire.
- classe supérieure	359-579 (2)	
- classe normale	298-544 (2) »	
Ajouter les mentions :		
« Technicien :		
- classe exceptionnelle	393-612	
- classe supérieure	367-579	
- classe normale	306-544 »	
II. – Marine marchande		
B. – Services déconcentrés		
1. Affaires maritimes		
Corps des contrôleurs des affaires maritimes		
Supprimer les mentions :		
« Contrôleur :		
- classe exceptionnelle	425-612	A compter du 1 ^{er} août 1994.
- classe supérieure	384-579	A compter du 1 ^{er} août 1995.
- classe normale	298-544	A compter du 1 ^{er} août 1995. »
Ajouter les mentions :		
« Contrôleur :		
- classe exceptionnelle	425-612	
- classe supérieure	399-579	
- classe normale	306-544 »	

GRADES ET EMPLOIS	CLASSEMENT hiérarchique	OBSERVATIONS
<p style="text-align: center;">AFFAIRES SOCIALES</p> <p>1. Emplois communs aux deux ministères</p> <p>III. – <i>Services déconcentrés des affaires sanitaires et sociales</i></p> <p>Supprimer la rubrique :</p> <p>« 3. Corps des secrétaires administratifs des affaires sanitaires et sociales</p> <p>Secrétaire administratif :</p> <p>– classe exceptionnelle.....</p> <p>– classe supérieure.....</p> <p>– classe normale.....</p> <p>3. Santé publique et sécurité sociale</p> <p>IV. – <i>Etablissements publics et rattachés</i></p> <p>Supprimer la rubrique :</p> <p>B. – Institut national de la santé et de la recherche médicale (1)</p> <p>V. – <i>Instituts nationaux de jeunes sourds, Institut national des jeunes aveugles et Thermes nationaux d'Aix-les-Bains</i></p> <p>B. – Personnels médicaux soignants et auxiliaires médicaux</p> <p>Personnel technique du service de physiothérapie des Thermes nationaux d'Aix-les-Bains</p> <p>Supprimer les mentions :</p> <p>« Surveillant chef du service de physiothérapie.....</p> <p>Surveillant du service de physiothérapie.....</p> <p>Technicien de physiothérapie.....</p> <p>Laborantin, manipulateur de radiologie, aide physiothérapeute.....</p> <p>Préparateur en pharmacie titulaire du brevet de préparation en pharmacie ou d'une autorisation d'exercer.....</p> <p>Ajouter les mentions :</p> <p>« Surveillant chef du service de physiothérapie.....</p> <p>Surveillant du service de physiothérapie.....</p> <p>Technicien de physiothérapie.....</p>	<p>425-612</p> <p>384-579</p> <p>298-544</p> <p>393-612</p> <p>359-579</p> <p>298-544</p> <p>309-460</p> <p>303-487</p> <p>(513-533) (1)</p> <p>393-612</p> <p>367-579</p> <p>306-544 »</p>	<p>A compter du 1^{er} août 1994.</p> <p>A compter du 1^{er} août 1995.</p> <p>A compter du 1^{er} août 1995. »</p> <p>(1) Intégration dans le corps des EPST.</p> <p>Corps en voie d'extinction.</p> <p>A compter du 1^{er} août 1992.</p> <p>A compter du 1^{er} août 1992.</p> <p>(1) Classe exceptionnelle. »</p>